



Rapport de l'Assemblée générale **de la coopérative GAUME ENERGIES** **tenue en présentiel et en visio-conférence, le 21/06/2021**

L'Assemblée générale de Gaume Energies a lieu ce 21 juin 2021 à 20h en présentiel à Rossignol et en visio conférence (logiciel Zoom), du fait des mesures et du niveau de la crise sanitaire.

L'ouverture des débats a lieu à 20h. L'assemblée est placée sous la présidence d'Alain VANDENBUSSCHE

Sont présents en présentiel :

- Eric BERTEMES
- Jean-Marie FELTEN
- Michel GILLARD
- Jean-Pierre LEFEVRE
- Philippe LEFEVRE
- Nathalie MONFORT
- Christian STAELENS
- Alain VANDENBUSSCHE
- Emmanuel WINANCE

Sont présents en visio-conférence :

- Nicolas ANCION
- Isabelle MAUNY
- Michel THIRY

Sont représentés :

- Sabine SION, procuration à Eric BERTEMES
- Bruno STANDAERT, procuration à Nathalie MONFORT
- Dominique DUBOIS, procuration à Alain VANDENBUSSCHE
- Stéphane HARTMAN, procuration à Jean-Marie FELTEN
- Justine MEURISSE, procuration à Jean-Pierre LEFEVRE
- Jean-Pierre HERIN pour Les Pépinières La Gaume, procuration à Nicolas ANCION

Invité : Maxime D'HONDT, employé du Parc naturel de Gaume

Le président déclare :


- que les formalités légales relatives aux convocations ont été respectées et que les preuves en ont été remises au président
- que l'assemblée prend acte que figurent à l'ordre du jour :
 1. Accueil
 2. Registre des coopérateurs – Approbation
 3. Retraits de parts de coopérateurs
 4. Appel à candidature pour le C.A.
 5. Rapport d'activité 2020 et projets à l'étude
 6. Bilan et comptes de résultats 2020
 7. Plan financier 2021 – 2030
 8. Décharges aux administrateurs

Après adoption de la déclaration du président par tous les membres de l'assemblée, le président soumet les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée.

1. Accueil

2. Registre des coopérateurs - Approbation

Le nouveau coopérateur est approuvé par l'A.G. :

Gaume Energies									
									Coopérative GAUME ÉNERGIES
Nouveaux coopérateurs à approuver à l'A.G. du 5/06/2021									
Coopérateurs					Type	Nombre parts [no]	Valeur nominale [EUR]	Total parts libérées [EUR]	Date paiement
N°	Nom Prénom	CP	Ville						
C121	MARX Jean-Marie	6687	BERTOGNE	Type B	1	100	100	2020-11-03	

3. Retrait de parts de coopérateurs

Les retraits de parts de 4 coopérateurs sont approuvés, avec les remarques qu'il faut vérifier le calcul de la valeur de revente de part (voir statuts, ROI et agrément CNC) et réfléchir à l'avenir aux critères d'acceptation de ces demandes de retrait (motivation, contexte taxshelter, décès...).

Demande de revente de parts à l'A.G. du 5/06/2021									
Coopérateurs					Type	Nombre parts [no]	Valeur nominale [EUR]	Total parts libérées [EUR]	Date paiement
N°	Nom Prénom	CP	Ville						
	GILLARD Mickael			Type B	20	100	2.000	2017-08-24	
	LEFEVRE Jean-Pierre			Type B	50	100	5.000	2017-11-09	
	COLBACK Vincent			Type B	25	100	2.500	2017-06-12	
	SWINNEN Edgard			Type B	25	100	2.500	2017-07-19	

Rappel des statuts :

Art. 12 Remboursement des parts

Le coopérateur retrayant, démissionnaire ou exclu a droit au remboursement de sa part telle qu'elle résulte du bilan de l'année sociale pendant laquelle la démission, le retrait ou l'exclusion ont pris effet. Le remboursement des parts est effectué dans les six mois de l'approbation des comptes annuels de l'exercice servant de base au calcul de la part.

Toutefois, le conseil d'administration peut déroger à cette règle pour anticiper par le versement d'un montant provisionnel et conditionnel ou postposer le remboursement en tenant compte des liquidités disponibles et afin d'éviter de mettre en péril la trésorerie de la coopérative ou que l'actif net suivant la définition de l'article 429 du Code des sociétés soit réduit en dessous de la part fixe du capital social. Si un remboursement est ainsi postposé, il n'y a pas d'intérêts dus sur la somme en attente de remboursement.

Le montant à rembourser est réduit des éventuelles créances certaines et exigibles de la coopérative sur le coopérateur démissionnaire, retrayant ou exclu et de tous impôts et taxes généralement quelconques qui pourraient être réclamés à la coopérative du fait de ce remboursement. Des retenues provisionnelles peuvent être décidées à cet effet par l'assemblée générale.

4. Rapport d'activité 2020 et projets à l'étude

Le rapport d'activité est approuvé par l'A.G.

5. Bilan et comptes de résultats 2020

Lecture du dernier rapport financier de Marc Gilson, expert-comptable (joint à ce rapport)

Le bilan et les comptes 2020 sont approuvés par l'A.G.

6. Plan financier 2020 – 2029

Le plan financier est approuvé par l'A.G.

7. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est votée par l'Assemblée générale

8. Divers

Il est proposé de rencontrer le réseau de coopérative ENERCOOP pour une éventuelle adhésion de Gaume Energies.

La séance est levée à 21h.
Le président, Alain VANDENBUSSCHE